

COMMUNE D'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 NOVEMBRE 2020

- Conseillers présents : Mesdames BARRE Céline, LIOTARDO Maria Térésa, MESSENGER Christine, ROUVIER Joëlle, SOLE Pascale ;
Messieurs : CONSTANS Serge, AVANIAN Jacques, DE WACHTER Bernard, GARRON Sylvain.
- Absents représentés : Monsieur Patrick FALCHI donne pouvoir à Monsieur Serge CONSTANS ;
- Conseiller absent : Monsieur DA CUNHA Joaquim.
- Secrétaire de séance : Madame Christine MESSENGER

Début de séance : 18 h 00

Fin de séance : 19 h 00

Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2020 pour approbation et signature. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au vu de l'état d'urgence sanitaire annoncé par le Président de la République sur l'ensemble du territoire, il demande la tenue à huis clos de cette séance du conseil municipal.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, décident que cette séance se tiendra à huis clos.

DELIBERATIONS

2020-11-041 - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOGEMENT ET BAIL A LOUER (GARAGE) :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- l'attribution de l'appartement du château à M. et Mme BIANCHI Patrick sous forme d'une convention d'occupation précaire ;
- l'attribution du garage à M. et Mme BIANCHI Patrick sous forme d'une concession de bail ;

et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire et le bail à louer dans les termes énoncés ;

2020-11-042 - CONVENTION 2021-2024 D'ADHESION AU SERVICE « MEDECINE PREVENTIVE » DU CDG 83 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention 2021-2024 d'adhésion au service « médecine préventive » avec le CDG 83 présentée par Monsieur le Maire et l'autorise à la signer ;

2020-11-043 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA CCLGV :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, s'opposent au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme tenant lieu de PLU ou la carte communale à la Communauté de Communes « Lacs et Gorges du Verdon » ;

2020-11-044 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, délègue à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toutes décisions pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

2020-11-045 - CREATION D'UNE VOIE DE DEPLACEMENT DOUCE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet et le plan de financement concernant les études de maîtrise d'œuvre pour la création d'une voie de déplacement douce entre le village et les points d'attractivités de la commune tels que présentés par Monsieur le Maire et sollicite auprès de la région l'attribution d'une subvention au titre du CRET afin d'alléger la part communale dans le financement de ce projet ;

Montant des études envisagées : 25 000 € HT

Subvention de la Région (CRET) : 10 000 € HT

Autofinancement : 15 000 € HT

2020-11-046 - ORDONNANCEMENT DES TAXES D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES AUX LOCATAIRES DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve La liste des Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2020 pour les locataires de la commune d'Artignosc-sur-Verdon au 1^{er} janvier 2020, telle que présentée par Monsieur le Maire et l'autorise à émettre les titres correspondants ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire clôture la séance à 19 heures

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 10 novembre 2020

La secrétaire de séance
Madame Christine MESSAGER



Vu par Nous, Maire de la commune d'Artignosc-sur-Verdon, pour être affiché le 13 novembre 2020 à la porte de la mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 10 novembre 2020

Le Maire
Serge CONSTANS

Signature des conseillers municipaux :

